



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

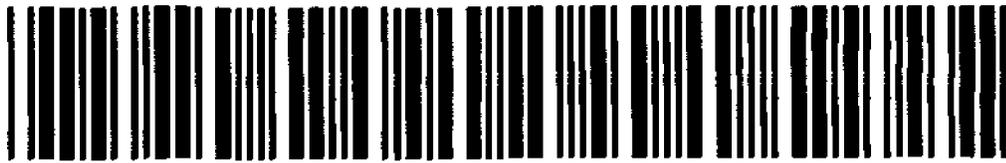
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 13150

Numéro SIREN : 324 834 399

Nom ou dénomination : SEREC-AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2015 sous le numéro de dépôt 26324



1502635601

DATE DEPOT : 2015-03-26

NUMERO DE DEPOT : 2015R026324

N° GESTION : 1996B13150

N° SIREN : 324834399

DENOMINATION : SEREC-AUDIT

ADRESSE : 70 bis rue Mademoiselle 75015 Paris

DATE D'ACTE : 2014/12/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : DEMISSION D'ADMINISTRATEUR(S)

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

96R 13150

P G. 30/12/14
EC, TB

Paris
26 Dec. 2015
R 02 0324

« SEREC-AUDIT »
Société Anonyme
Au capital de 90 090.00 euros
Siège social : 70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

324 834 399 R.C.S. PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le trente décembre
A dix heures,

Les actionnaires de la Société « **SEREC-AUDIT** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation du Conseil d'administration, au siège social.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Dominique GAYNO, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Benoît GRENIER, acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Antoine GAYNO assume les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Yann DEVYS, représentant la société ADYS, Commissaire aux Comptes de la Société, est absent et excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du tiers des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ;
- La feuille de présence ;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- Le rapport du Conseil d'administration ;
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Handwritten signatures

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2014 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Quitus aux administrateurs de leur gestion durant l'exercice écoulé ;
- Constatation du montant des sommes distribuables ; distribution de dividendes et affectation du résultat de l'exercice ;
- Ratification de la décision de transfert du siège social ;
- Constatation de la démission de Monsieur Jacques LE BRUN de son mandat d'administrateur ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, le Président présente le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées sur les résultats de l'exercice, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration et du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Août 2014, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 398 472.14 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, suivant la proposition d'affectation du Conseil, d'affecter le bénéfice de 398 472.14 euros de la façon suivante :

Après avoir constaté l'existence de sommes distribuables pour un montant de 440 363.16 euros, constituées des sommes suivantes :

- Report à nouveau	41 891.02 €
- Bénéfice de l'exercice 2013/2014	398 472.14 €
Total des sommes distribuables	440 363.16 €

De distribuer à titre de dividendes aux actionnaires 398 970.00 €



prélevés sur le bénéfice de l'exercice et le report à nouveau, soit 93 € pour chacune des 4 290 actions composant le capital social.

D'affecter le solde au report à nouveau 41 393.16 €

L'Assemblée Générale fixe la date de mise en paiement de ces dividendes à compter de ce jour.

Sur ces dividendes, conformément aux dispositions en vigueur, il sera versé à l'administration fiscale :

- Une retenue à la source de 21% soit la somme de 83 784 Euros,
- Les prélèvements sociaux (CSG-CRDS) de 15.5% soit la somme de 61 840 Euros.

Enfin, l'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'abattement correspondant ont été les suivants :

Exercices	Montant des dividendes	Dividendes par action	Abattement par Action
2010/2011	480 480 €	112 €	44.80 €
2011/2012	463 320 €	108 €	43.20 €
2012/2013	407 550 €	95 €	19.95 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et du rapport du Conseil d'administration sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, l'Assemblée Générale prend acte des termes dudit rapport et approuve les conventions telles que mentionnées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate la démission de Monsieur Jacques LE BRUN de son mandat d'administrateur de la société, et ce à compter du 30 septembre 2014. ✓

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. ✓

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie expressément la décision du Conseil d'Administration, en date du 2 juin 2014, de transférer le siège social à PARIS (75015) – 70 bis rue Mademoiselle ainsi que la modification corrélative des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Le bureau


Président
Dominique GAYNO


Secrétaire
Antoine GAYNO


Scrutateur
Benoît GRENIER